

III - FINANCES - BUDGETS

III.1 - BUDGET PRINCIPAL 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

DÉLIBÉRATION N° 24-12-538

Le vendredi 13 décembre 2024 à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 octobre 2024, s'est réuni en téléconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Patrice GARRIGUES.

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE			
					Pour	Contre	Abstention	
REGION OCCITANIE (4X11)								
Jean-Louis CAZAUBON	NON	OUI	M. GARRIGUES		11			
Patrice GARRIGUES	OUI				11			
Yann HÉLARY	NON	OUI	Mme TISNÉ-VERSAILLES		11			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	OUI				11			
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)								
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	M. GILLÉ		9			
Delphine EYCHENNE	OUI				9			
Annick COUSIN	NON				0			
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		9			
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)								
Jean-Michel FABRE	OUI				13			
Thierry SJAUD	NON	OUI	M. FABRE		13			
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)								
Alain BELLOC	OUI				10			
Emmanuel CROS	OUI				10			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)								
Philippe BOUSQUIER	NON				0			
Paul VO VAN	NON	OUI	Mme COUTURIER		9			
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)								
Martine COUTURIER	OUI				8			
Hervé GILLÉ	OUI				8			
Totaux					142	0	0	

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	142
Membres présents	8	Vote pour	142
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	2	Majorité absolue	72
Nombre de votants	14		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-12-538

VU la délibération n° D24-04-490 du comité syndical en date du 5 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget principal du SMEAG,

VU la délibération n° D24-07-519 du comité syndical en date du 12 juillet 2024 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal,

VU la délibération n° D24-10-532 du comité syndical en date du 18 octobre 2024 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal,

VU l'avis favorable de Monsieur le Payeur régional d'Occitanie relatif à la mise en œuvre du Compte Financier Unique pour le budget principal du SMEAG et pour les deux budgets annexes dès 2025 (au titre de l'exercice 2024),

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire de régulariser des écritures de rattachement effectuées sur des imputations comptables n'existant plus en M57,

CONSIDERANT en outre la nécessité de rajouter des crédits pour prendre en compte des recettes et des dépenses non prévues au budget primitif,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget principal du SMEAG au titre de l'exercice 2024 à savoir :

Section de fonctionnement :

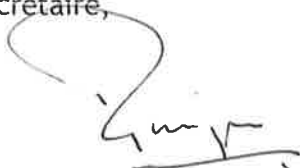
Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2024 Pour mémoire	Montant proposé à la DM
011	62268	Autres honoraires, conseils	5 400,00	10 000,00
011	6288	Autres services extérieurs	4 150,00	19 298,00
65	65888	Autres charges de gestion courante	0,00	238 922,41
67	673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	1 000,00	1 657,00
Total des dépenses de fonctionnement			10 550,00	269 877,41

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2024 Pour mémoire	Montant proposé à la DM
74	747888	Participations autres organismes	0,00	30 955,00
74	74773	FEADER	0,00	238 922,41
Total des recettes de fonctionnement			0,00	269 877,41

AUTORISE le président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à TOULOUSE, le 13 décembre 2024
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE

